

Séance du 7 juillet 2016 à 18 heures 30
Commune de GIGOUZAC – Salle des Fêtes

Aujourd'hui, sept juillet deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Gigouzac –Salle des fêtes

Etaient présents : 42 titulaires dont 9 possédant une procuration
6 suppléants dont 3 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL	M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
BOISSIERES	M. PARNAUDEAU Willy,
CABRERETS	M. SEGOND Dominique,
CAHORS	M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SAN JUAN Alain (procuration de Mme Martine LOOCK), M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri (procuration de Daniel COUPY), Mme BONNET Catherine (procuration de Mme BOYER Cathie), M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DELPECH Bernard,
CAILLAC	M. TILLOU José,
CALAMANE	M. DUJOL Jean-Paul,
CATUS	M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
CRAYSSAC	M. FOURNIER Christian,
DOUELLE	M. TREIL Jean,
ESPERE	Mme BOURDARIE Paulette (procuration de M. PETIT Jean),
FRANCOULES	M. GUILLEMOT Jean-Luc,
GIGOUZAC	M. MOLINIE Romuald,
LABASTIDE MARNHAC	M. JARRY Daniel,
LAMAGDELAINE	Mme ARNAUDET Véronique (procuration de M. CORMANE Jean-Pierre),
LAROQUE DES ARCS	M. NOUAILLES Serge,
LE MONTAT	M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration de Mme VANBESSIEN),
LES JUNIES	Mme SIMON-PICQUET Agnès,
MAXOU	M. VIVIER Jean-Luc,
MECHMONT	M. PRADDAUDE Jean-Paul,
NUZEJOULS	Mme DESSERTAINE Brigitte,
PRADINES	M. MARRE Denis, M. STEVENARD Daniel,
ST DENIS CATUS	M. FIGEAC Philippe,
ST MEDARD	M. FERNANDEZ Pierre,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. GILBERT Joël,
TOUR DE FAURE	M. PECHBERTY Jean-Jacques,
TRESPoux-RASSIELS	M. DIOT Fabrice (procuration de Pascal LAVAU),
VALROUFIE	M. ANNES Jean-Pierre,
VERS	M. GILES Jérôme (procuration de Geneviève LAGARDE),

• SUPPLEANTS :

CIEURAC	M. GARD Michel,
COURS	M. MOLESIN Jean-Pierre,
LAROQUE DES ARCS	M. BONNEMERE Jean-Claude,
LHERM	Mme SALANIE Jacqueline,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST MEDARD	M. CICUTO Daniel,

Etaient excusés ou absents : 35 titulaires - 20 suppléants

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CALAMANE
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. RAFFY Gilles, Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
Mme LAGARDE Geneviève, Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT
Françoise, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène, Mme
BOYER Noëlle, Mme HAUDRY Sabine, Mme DUPLESSIS-
KERGOMARD Elise, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, M.
DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES
Isabelle,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte,
M. PETIT Jean,
Mme VALETTE Roselyne, M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. CORMANE Jean-Pierre,
Mme VANBESIEN Joëlle,
M. BARDINA Fabien,
M. REIX Jean-Albert,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
Mme ROUAT Géraldine, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M.
LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard, M. DECREMPS Frédéric,
M. BORIES Olivier, M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,
M. LAVAU Pascal,
M. NICOLAON Patrick,
M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance : M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Contrat de Ville

Objet : Démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) sur le quartier prioritaire de Terre-
Rouge à Cahors

A été adopté à l'unanimité

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 07 juillet 2016

Rapporteur : Geneviève LASFARGUES

Rédacteur : Bernard VOLLANT

Service : Contrat de Ville

Objet : Démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) sur le quartier prioritaire de Terre-Rouge à Cahors

Mesdames, Messieurs,

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine ;

Vu l'instruction ministérielle du 12 juin 2015 relative aux conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu la délibération du 12 juillet 2011 concernant la prise de compétence obligatoire « Politique de la Ville » préalable à la transformation du Grand Cahors en Communauté d'agglomération ;

Vu la délibération du 05 juillet 2015 d'approbation du contrat de ville 2015 – 2020 ;

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a fixé les principes de la nouvelle politique de la ville. Les contrats de ville en sont le cadre d'action. Le contrat de ville 2015-2020 du Grand Cahors a été signé par 19 partenaires institutionnels en septembre 2015. Le quartier de Terre-Rouge à Cahors, selon les critères retenus sur le plan national, a été reconnu comme « quartier prioritaire ».

Des mesures fiscales en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont prévues dans les domaines du développement économique et du cadre de vie. L'abattement de 30 % de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements des bailleurs sociaux situés dans un quartier prioritaire vise à renforcer les actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires...

L'instruction ministérielle du 12 juin 2015 prévoit l'élaboration d'une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB signée entre l'Etat, les collectivités et établissements concernés (Grand Cahors et Ville de Cahors) et les bailleurs sociaux (Lot Habitat et Polygone qui possèdent des logements sur le quartier de Terre-Rouge). Ces conventions seront annexées au contrat de ville. Elles ont vocation à s'articuler avec la démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) pilotée par le Grand Cahors qui organise et coordonne les interventions pour répondre aux besoins spécifiques du quartier prioritaire : sur-entretien,

gestion différenciée des espaces, régulation des usages, organisation de la présence de proximité...

Ainsi, trois documents complémentaires formalisant les engagements de chacun en matière de gestion urbaine de proximité et d'amélioration du niveau de la qualité de services rendus par les organismes Hlm font l'objet de cette présente délibération :

- **La Charte de Gestion Urbaine de Proximité et le programme d'actions 2016 - 2020 :**

Elle définit l'ensemble des actions qui contribuent au bon fonctionnement du quartier de Terre-Rouge. Elle concerne plusieurs acteurs qui doivent coordonner leurs actions pour améliorer les conditions de vie des habitants.

Le programme d'actions est structuré autour de 5 volets :

- amélioration de la propreté du quartier
- gestion des déchets ménagers, des encombrants et des épaves
- sécurité routière dans le quartier
- requalification des espaces de vie
- bien-vivre ensemble

- **Les conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB de l'Office public HLM Lot Habitat et de la SA HLM interrégionale Polygone dans le quartier prioritaire de Terre-Rouge :**

Elles détaillent les actions portées par chacun des organismes Hlm et correspondant au montant de l'abattement de TFPB. Les montants prévisionnels annuels des abattements de TFPB s'élèvent à 65 000 € pour Lot Habitat et 15 000 € pour Polygone. Soit environ 400 000 € au total sur 5 ans.

Pour information, cet abattement sera en 2016 compensé à hauteur de 40 % par l'Etat.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a) d'approuver la charte de gestion urbaine de proximité, la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB de l'Office public HLM Lot Habitat, la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB de la SA HLM interrégionale Polygone ;
- b) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de toutes les actions prévues dans ce programme ;
- c) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter toutes les aides financières possibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE